

L'écho de Perrouse



Le journal municipal de la commune de Perrouse et Villers le temple

juin 2008

n°1

L'édito du Maire

Les beaux jours reviennent et comme chaque année le chant des tondeuses à gazon réapparaît.

Monsieur le Préfet, dans l'arrêté n° 21 du 18/05/2006 concernant d'une manière générale les bruits de voisinage y compris ceux des chiens et des divers engins bruyants utilisés par les particuliers, n'autorise les bruits que :

- en semaine de **9h à 12h** et de **14h à 19h30**,
- les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**.

Le Maire peut, par arrêté, restreindre ces interdictions. Jusqu'à présent, cela n'a pas été nécessaire et il est évident que je compte sur la bonne volonté de chacun pour que cette interdiction ne devienne pas une obligation. Il est généralement admis que les dimanches et jours fériés demeurent une période sans nuisance (les retraités ont besoin de repos!) Il me semble que les bonnes relations de voisinage commencent par le respect de la tranquillité d'autrui qu'il s'agisse des engins bruyants, des enfants ou des animaux domestiques. Votre bon sens ayant toujours permis que la saison estivale soit agréable pour tous, je vous en remercie.

Roland GASTINE

Règles de civisme

- **Haies** : elles ne doivent pas dépasser 2 m si elles sont plantées à moins de 2 m de la limite. Cela vaut aussi pour celles en bordure des axes routiers.
- **Brûlage** : le brûlage en plein air des déchets et détritiques est interdit dans les agglomérations.
- **Animaux domestiques** : leur divagation doit être contrôlée, les déjections et aboiements canins ne doivent pas être source de nuisance pour le voisinage.
- **L'assainissement** : ne pas mettre de serviettes hygiéniques dans les toilettes car même celles dites biodégradables entravent le bon fonctionnement du lagunage.
- **Changement d'adresse** : vous emménagez, vous déménagez, ayez la sympathie de le signaler à la secrétaire de Mairie, vous lui faciliterez la tâche.

Roland GASTINE

Calendrier des manifestations

Vide grenier

Le CCAS organise un vide grenier le **dimanche 21 septembre** à Perrouse. Cette animation bon enfant va mettre un peu de vie au village. Comme partout, il y a quelques inconvénients car la sécurité impose des restrictions de circulation. C'est ainsi que les riverains de la rue de la Creuse et ceux de la rue du Stade entre la fontaine et l'impasse des Cryots devront prendre des dispositions pour ne pas faire circuler leurs véhicules. La circulation sera interdite de 6h à 18h. Nous osons espérer que cette gêne momentanée sera comprise et acceptée par tous.

Fête nationale

L'A.S. Perrouse organise le **dimanche 13 juillet** :

- un tournoi de foot
- un repas sur inscription, buvette publique
- le feu d'artifice
- un bal

Apéritifs-concerts

Récréation organise le **vendredi 27 juin** à 19h à Buthiers un apéritif-concert animé par le groupe CASH.

Le Regroupement Scolaire organise un apéritif-concert le **vendredi 6 juin** à 18h, à la salle des fêtes.

Assainissement

Le schéma directeur d'assainissement sera présenté en enquête publique en septembre prochain ; nous en reparlerons dans le prochain numéro. Mais les documents préliminaires peuvent d'ores et déjà être consultés en mairie lors des permanences.

SOMMAIRE

L'édito, Civisme, Manifestations, Assainissement	1
L'actu des commissions, Syndicat des eaux, CCPR	2
SSIRO, Comptes et travaux	3
Salle des fêtes, Associations, Adresses utiles	4

L'actu des commissions



L'une des premières tâches du conseil municipal nouvellement élu a été de nommer les délégués titulaires et suppléants aux commissions auxquelles la commune participe.

Commissions	Titulaires	Suppléants
Communauté de Commune du Pays Riolais (CCPR)	R. GASTINE M.-L. QUELET	D. LECLERCQ
Syndicat Scolaire Intercommunal des Rives de l'Ognon (SSIRO)	M.-L. QUELET V. MOREAU	F. BLATEYRON
Syndicat des Eaux	M.-L. QUELET C. DROMARD D. LECLERCQ	C. NOIROT C. GIRARD P. ROQUELET
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne Vallée de l'Ognon (SMAMVO)	D. LECLERCQ	F. BLATEYRON
Syndicat Intercommunal d'Electricité Départemental (SIED)	J.-M. HENRIOT	R. GASTINE
Centre Communal d'Action Social (CCAS)	P. ROQUELET V. MOREAU C. GIRARD S. NOIROT	
Commission d'Appel d'Offres	D. LECLERCQ C. NOIROT C. DROMARD	M.-L. QUELET V. MOREAU
Garants des bois	C. NOIROT C. DROMARD S. NOIROT	
Délégué au terrain de football	J.-M. HENRIOT	
Responsable de la scie communale	C. GIRARD	C. NOIROT
Comité des fêtes	J.-M. HENRIOT P. ROQUELET V. MOREAU	
Conseiller Défense	S. NOIROT	

Syndicats des Eaux



Deux candidats se sont proposés à la présidence du syndicat pour le nouveau mandat, M. Berger a été élu au bénéfice de l'âge.

Les vice-présidents sont M. LECLERCQ pour Perrouse et M. VOYENNET pour Cromary.

Le prix de l'eau reste stable, il est toujours de 0,90€ le m³ pour la première tranche et de 0,85€ seconde. L'abonnement est à 44€.

Plusieurs points ont été abordés, ils l'étaient déjà d'ailleurs lors du précédent mandat. Notamment, la capacité de la ressource en eau pour les deux communes. Le président, à ce jour, n'a pas apporté de réponse formelle. Ce qui fait question pour le développement des deux communes.

D'autre part, les bouches à clefs sont à vérifier, parfois à rechercher. Un plan doit être établi. Plusieurs élus des deux communes désirent s'engager, au sein du syndicat, dans un travail plus constructif et qui intègre un paramètre important: l'avenir de la ressource. ...

Souhaitons leur de réussir pour le bien de la collectivité !

En cas de coupure d'eau, contactez le président du syndicat, M. BERGER, 03 84 XX XX XX, qui pourra vous renseigner sur la cause de la coupure.

MLQ

C.C.P.R.



M. KRATTINGER a été réélu à la tête de la C.C.P.R. dont l'adresse a changé : ZA la Charrière, rue des Frères Lumière, 70190 Rioz, 03 84 XX XX XX.

Je vous rappelle que la C.C.P.R. met gratuitement à disposition des bacs à composter, il suffit de le réserver par téléphone.

MLQ

S.S.I.R.O.



Le pôle éducatif a ouvert ses portes le 25 février 2008 comme prévu, les déménagements des différents sites, sous la responsabilité des maires, se sont bien déroulés dans l'ensemble.

Les élections municipales ont provoqué des changements de délégués et de présidence.

Aux-les-Cromary	M ^{me} PELLET M. PETIET
Buthiers	M ^{me} GAUTHEROT M ^{me} GUENOT ⁽¹⁾
Chambornay-les-Bellevaux	M ^{me} MEUNIER M. TOURNIER
Cromary	M ^{me} BLAISON M. KERGOAT
Perrouse	M ^{me} MOREAU M ^{me} QUELET ⁽²⁾

⁽¹⁾ Vice-Présidente ⁽²⁾ Présidente

Au niveau administratif et budgétaire, la tâche est importante, puisque seuls les premiers acomptes des subventions avaient été demandés jusque là. Les maladroites du précédent président dans le déblocage des prêts augmentent encore la charge de travail (renégociations avec la banque). Mon seul but étant que la charge financière liée au pôle éducatif ne pèse pas trop sur les cinq budgets communaux.

Le pôle répond pleinement aux attentes des élus, des personnels enseignants ou non, et je l'espère, à celles des parents d'élèves et des enfants. D'après les personnels, le pôle tel qu'il est conçu (architecture, couleurs, choix des matériaux) apporte calme et bien-être aux élèves. Je tiens d'ailleurs à remercier M^{me} MOREAU qui a toujours été à mes côtés pour ces différents choix.

Dans l'avenir, le syndicat scolaire souhaite s'impliquer dans les activités proposées par l'école. M^{me} GUENOT a déjà quelques projets, à définir avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves.

Un nom doit être trouvé au pôle, nous acceptons toutes vos propositions (boîte aux lettres à la mairie) et nous soumettrons ensuite plusieurs choix aux populations. J'ai prévu l'inauguration en juin 2009. Notre député, M. VILLAUMÉ nous accordera une subvention, début 2009, pour équiper la salle informatique et pourquoi pas acheter notre premier tableau numérique interactif.

Je suis à votre disposition pour toutes vos questions ou suggestions.

Marie-Line QUELET (Présidente)

Comptes et travaux



Les comptes administratifs de l'exercice 2007 ont été approuvés conformes au compte de gestion du Trésor Public. Les excédents suivants ont été dégagés :

	Assainissement	Communal
Fonctionnement	+4 972,75€	+67 690,10€
Investissement	+26 952,99€	+173 607,34€

Réalisation des travaux terminés en 2007.

Chapelle de Villers le Temple :

- Mise en place d'une protection pour exposer la statue de la vierge à l'enfant : 2 996,28 € TTC, subvention de la Région (2290€HT).
- Réhabilitation de la statue : 4847,52€ TTC, subventions 2837€ : Département (1013€), Région (365€), DRAC, Direction des affaires culturelles (1459€).

Nouvelle salle de Mairie avec accès handicapés.

Coût final : 17784,32€ TTC, Subventions : État (3004,80€), Région (1580€). Les subventions sont calculées sur le devis initial hors taxes (10 535,35 €) La différence entre le devis initial et le coût final provient des travaux supplémentaires nécessités par l'état de décrépitude des murs après enlèvement des revêtements. Achat de mobilier : 5 548,61€ TTC. Remise en forme du chemin des prés : 1280,68€ TTC. Pose de 3 luminaires : 3659,76€ TTC, subvention SIED : 214,20 €.

Les budgets 2008 ont été votés en équilibre pour les montants ci-après :

	Assainissement	Communal
Fonctionnement	15 870,60€	156 784,10€
Investissement	34 140,24€	275 533,14€

Les projets d'investissement portent sur :

- Acquisition de la maison Gallet : 140 000€, frais 2800 €. La vente a été signée le 26 mai 2008. La location interviendra à compter du 1^{er} juin pour un montant de 580€ mensuel. Divers travaux d'aménagement seront réalisés par les membres du Conseil, d'autres par des artisans. Cet achat a été réalisé avec les indemnités TGV afin de permettre des recettes équivalentes à environ une coupe de bois par an.
- Réalisation de trottoirs le long de la rue du stade, devis 42000 € TTC
- Finition de la VC 1 : devis : 7570,68€ TTC
- Finition des aménagements de sécurité à hauteur de la salle des fêtes, devis 3300 € pour l'installation de bandes rugueuses.
- Acquisition foncière en forêt 5000 €
- Projet de WC handicapés avec suppression de la fosse septique de la mairie. Devis 9000 €

RG / JMH

Salle des fêtes



La salle des fêtes de Perrouse est à votre disposition pour vos événements familiaux et associatifs. Il vous suffit de réserver la salle auprès de Pascal ROQUELET (03 81 XX XX XX) ou directement à la mairie.

La location comprend la mise à disposition de la salle, l'usage du lave-vaisselle et du percolateur.

Deux chèques de caution doivent être déposés avant la prise des clés. L'un de 300€ pour la salle, l'autre de 80€ pour le ménage. Ces chèques sont restitués une fois les clés rendues si tout est dans l'ordre (salle rangée et nettoyée, sans dégât et libérée avant l'horaire limite).

Il convient également de vérifier que vous disposez d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels lors de l'utilisation de la salle.

Les tarifs de location sont les suivants :

	Résidents	Non résidents
Jour de semaine*	50 €	100 €
Jour en week-end ou jour férié*	100 €	200 €
Week-end complet**	150 €	300 €
Matinée/soirée le week-end	70 €	140 €

* journée de 24h comptée de 9h à 9h le lendemain.

** le nouvel an est compté comme un week-end.

Adresses utiles



Vous trouverez ci-dessous quelques adresses utiles concernant votre commune :

Votre maire	M. Roland GASTINE	13 rue de la mairie, 70190 Perrouse, Tel : 03 81 56 84 42 Mairie : 03 81 56 92 09, courriel : mairie.perrouse@wanadoo.fr
Votre conseiller général (canton de Rioz)	M. Yves KRATTINGER	Permanence : M. Patrick Camos, 03 84 95 70 13 courriel : ykrattinger@free.fr
Conseil général de Haute-Saône	Hôtel du département, 23 rue de la Préfecture, BP 20349, 70006 Vesoul Cedex 03 84 95 70 70, courriel : contact@cg70.fr	
Votre député (2 ^{ème} circonscription de Haute-Saône)	M. Jean-Michel VILLAUMÉ	Permanence : 2 rue Desault, 70200 Lure 03 84 62 40 20 Site internet : www.depute-villaume.fr
Communauté de communes du pays riolais	ZA la Charrière, rue des Frères Lumière, 70190 Rioz, 03 84 91 84 94, courriel : cc.pays.riolais@wanadoo.fr	
Pays des sept rivières	Place du souvenir français, BP 26, 70190 Rioz 03 84 91 95 04, Site internet : www.pays-des-7-rivieres.com	
Préfecture de Haute-Saône	1 rue de la Préfecture, BP 429, 70013 Vesoul Cedex 03 84 77 70 00, courriel : prefecture@haute-saone.pref.gouv.fr Site internet : www.haute-saone.pref.gouv.fr	

Imprimé par nos soins. © Mairie de Perrouse, juin 2008.

Associations



Association communale de chasse agréée :

Président : M. NOIROT Marc, 10 rue de la Faïencerie, 70190 Rioz, 03 84 XX XX XX.

Association de la sauvegarde de la chapelle de Villers-le-Temple :


Président : M. LASIBILLE Jean-Pierre, 12 rue de la mairie, 70190 Perrouse, 03 81 XX XX XX.

Association Sportive de Perrouse :

Président : M. DIDIER Jean-Louis, 8 chemin du Paradis, 70190 Sorans les Breuery, 03 84 XX XX XX.

Récréation :

Président : M. CHOFARDET Jean-Philippe, 6 rue du stade, 70190 Perrouse, 03 81 XX XX XX.

A noter : le raticide nouveau est arrivé ! 

Permanences de la mairie

La secrétaire de mairie accueille le public chaque semaine :

- le lundi de 18h à 19h
- le samedi de 10h à 11h



Prochain numéro : fin septembre 2008

N'hésitez pas à proposer vos contributions pour l'un des prochains numéros de ce journal communal : article, photo, idée... Merci.

La nouvelle maquette de ce journal a été proposée et réalisée par François Blateyron.